

Dans ce numéro :

- ▶ Devenir membre de Vision presse ?
- ▶ Le retour de Gaston Lagaffe ?
Pas sûr!
- ▶ Le réseau de vent presse en 2021
- ▶ Tableau évolution des ventes
- ▶ Publicité autour des paris sportifs
- ▶ Taxe tabac Namur
- ▶ Conseil supérieur des indépendants et PME
- ▶ Prix du papier et du transport
- ▶ Réglementation forfaitaire
TVA 2022

Rédaction

Walter Agosti, Michaël Wijns

Distribution



Rédacteur en chef :

M. Walter Agosti
info@visionpresse.be
Avenue Albert 1^{er} 1A – 1342 Limelette

Graphisme & impression :

AZ Print sa
Rue de l'informatique 6
B-4460 Grâce-Hollogne (Z.I.)
Tél. 04 364 00 30 – info@azprint.be
www.azprint.be



Edito

POINT PRESSE ou LIBRAIRIE-PRESSE ? Ce n'est pas la même chose !

Le dépôt d'une nouvelle proposition de loi (DOC 55 2512/001 du 17-02-2022 – relative aux heures d'ouvertures dans les commerces, relance à nouveau le débat sur le besoin criant d'une définition de « librairie-presse ».

Le résumé de cette proposition est le suivant : « La réglementation en vigueur concernant l'ouverture des magasins durant la nuit permet l'ouverture de certains établissements sans permettre aux communes de combattre efficacement les nuisances qu'ils causent. Pour remédier à cette situation, la proposition de loi insère ces établissements qui ne sont pas soumis à des heures d'ouverture parmi les magasins dont l'implantation et l'exploitation peuvent être réglées dans un règlement communal. Des précisions sont également apportées en ce qui concerne le régime des sanctions ».

Nous le savons depuis des années, pour échapper à la réglementation plus restrictive des « night shop », de très nombreux commerces ont ajouté la presse à leur offre afin de bénéficier d'une dérogation sur les heures d'ouvertures, bref de « fausses librairies ».

Ce projet de modification de loi donne, aux communes, la possibilité de considérer ou non, notamment, un commerce qui vend de la presse comme une étant une exception à la réglementation générale. Un danger selon nous car sur base de quel critère décider que tel magasin est une librairie ou n'en n'est pas une ?

Les fédérations des libraires/presse du pays se sont à nouveau rencontrées au sujet de cette proposition pour relancer notre demande d'une reconnaissance d'une définition. Notre position est claire : la presse peut être vendue partout mais il y a une différence entre une librairie/presse et un point presse et bien sûr, seules les librairies/presse doivent bénéficier de l'exception à la réglementation générale.

C'est ainsi que les fédérations professionnelles ont déposé auprès du conseil supérieur des indépendants une proposition de modification de la loi du 10 novembre 2006 axée sur deux critères pour la reconnaissance d'une librairie / presse : le nombre de titres exposés (minimum 400) et l'espace commercial dédié à la presse, le livre, la carterie et la papeterie (minimum 50 %) – À suivre.

Walter AGOSTI

Administrateur délégué
walter@visionpresse.be



Ladbrokes.be

DYNAMISE TA LIBRAIRIE

**AVEC LE PROGRAMME DE COMMISSIONS
LE PLUS AVANTAGEUX SUR LE MARCHÉ.**

18+ JOUEZ AVEC MODÉRATION 21+

Brèves

Devenir membre de Vision Presse ?

Simple. Allez sur le site www.visionpresse.be
 Dans la seconde barre des tâches, allez sur « devenir membre » et choisissez « membre pro ». Complétez les zones affichées et envoyez le formulaire.
 Vous recevrez une demande de paiement et vous aurez votre accès « pro » pour le site.



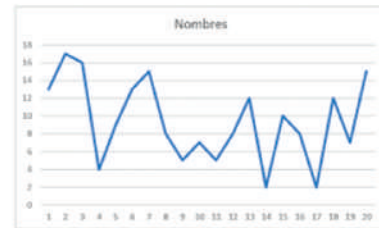
Le retour de Gaston Lagaffe ? Pas sûr !

Vingt-cinq ans après la mort de son créateur, André Franquin. Trente ans après son dernier gag. Cent ans après la naissance des éditions Dupuis. Son nouvel album, dessiné par le Québécois Marc Delaf, aurait dû sortir le 19 octobre 2022, et être tiré à 1,2 million d'exemplaires. Isabelle Franquin, la fille du créateur du héros débonnaire, considérait ce projet comme « illégal » et avait exigé la « suspension, urgente et provisoire, de toute prépublication, promotion ou diffusion des nouveaux gags !
 Cependant, Les éditions Dupuis ont « spontanément pris la décision de suspendre le lancement du nouvel album afin de permettre un débat serein et objectif, en attendant la décision judiciaire sur le fond qui interviendra en septembre », expliquent les éditions dans un communiqué.



Conseil supérieur des indépendants et PME

Le conseil supérieur des indépendants et des PME a publié son rapport annuel 2021. Il est disponible sur le site de Vision presse.



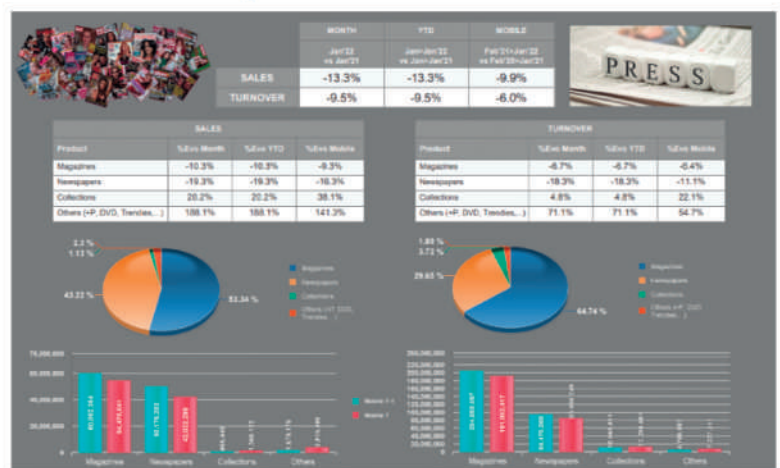
Le réseau de vente presse en 2021

Voici le tableau du réseau où l'on vend de la presse en Belgique en 2021.

	Librairie / presse	Autres points presse
Nombre	1921	2647
Pourcentage	42.1 %	59,9 %

Les librairies / presse représentent encore 42.1 % des points de vente - un chiffre cependant en constante diminution

Evolution des ventes tableau AMP – janvier 2022



DEVENEZ PARTENAIRE BINGOAL

VOTRE BOOKMAKER 100% BELGE !

Contactez-nous pour une visite sans obligation

☎ 02/736.99.55

✉ info@bingoal.be

📷 [@bingoal.be](https://www.instagram.com/bingoal.be)

Paris Sportifs



Publicité autour des paris sportifs ? Toujours autorisée en librairie

Le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne (Open VLD) prépare actuellement un nouvel arrêté royal qui restreindra la publicité des paris sportifs. Selon cet arrêté royal, la publicité pour les paris sportifs ne sera plus autorisée à la télévision et à la radio, sur les sites Web et les réseaux sociaux, dans les journaux et magazines et sur les affiches dans la rue. Le sponsoring d'équipes ou d'événements sportifs disparaîtra également lors de la publication de cet arrêté royal, même si le texte prévoit une fin plus lointaine pour le secteur du sport. Ce n'est que d'ici la fin de 2024 que les logos des maillots de football et autres devraient disparaître. A noter qu'il n'y a pas d'accord politique pour l'instant. Le MR s'oppose à cette interdiction.

Cependant, si interdiction il y a, elle ne concerne pas les libraires, qui restent l'exception selon l'arrêté royal du 17 février 2022, « la publicité placée, tant du côté rue que dans l'espace commercial même, n'est axée sur l'engagement de paris que pour maximum 1/5^e et n'occupe pas plus de 3 m² au total »

Prix du papier et du transport

Nous devons nous attendre à une forte augmentation du prix du papier (on parle de 100 % en un an) et des coûts de transport. Suivrons donc des augmentations de prix des quotidiens et magazines et un impact sur nos frais de livraison.



Taxe tabac Namur

Walter Agosti a rencontré le député provincial Richard Fournaux à propos d'une taxation provinciale sur la vente du tabac. Pour rappel cette taxe touche désormais, depuis 2020, les points de vente qui ont un chiffre d'achats annuel à partir de 50.000 € HTVA. Ce chiffre était de 993.931.17 € en 2018 ! Suite à une action en justice de la société Colruyt, la province a dû revoir la taxation.

Nous avons convenu de nous revoir et de poursuivre la négociation.

Règlementation forfaitaire en matière de TVA pour les marchands de journaux – fin en 2028

Le forfait TVA des marchands de journaux 2022 a été publié (voir sur le site de Vision presse). Pour rappel, tant en matière d'impôts sur les revenus (ISR) qu'en matière de TVA, le forfait marchand de journaux sera supprimé au 1^{er} janvier 2028



SPORTS BAR

CHARLEROI - PROXIMITÉ RIVE GAUCHE

PLAY-OFF

LIVE SPORTS, DJ's, BEERS & FRIENDS

Rue de Charleville 28 | 6000 Charleroi

7j/7 | 11:00 → 23:00 (ve/sa → 2:00)

Interview

Interview de Michaël Wijns, Responsable Distrishop chez AMP

Présentez-nous « Distrishop »

Michaël : « Distrishop est le nom d'un système de gestion de caisse intelligent dans un point de vente presse. Il offre une solution complète (matériel, logiciel et support) pour gérer un point de vente facilement et de manière optimale au quotidien. »

Ce nouveau système est-il particulièrement utile pour les grandes librairie/presse ou n'importe quel magasin peut-il utiliser ce système ?

Michaël : « Notre système peut être utilisé dans n'importe quelle librairie. Du plus petit au plus grand magasin de presse. Si vous voulez gérer professionnellement votre magasin au jour le jour, vous avez besoin de chiffres. Grâce à ce nouveau système, vous pouvez obtenir une vue d'ensemble claire des ventes à tout moment de la journée. Vous pouvez consulter les commandes et votre stock, les réservations de vos clients, valider une commande ou une livraison.

Que ce soit pour un petit magasin ou un grand, en tant qu'opérateur, vous devez être conscient de l'état des choses dans votre magasin. Notre solution mobile apporte une aide complémentaire pour le suivi des entrées et sorties de stock. De plus, en tant que gestionnaire, vous n'êtes peut-être pas dans votre magasin tous les jours parce que vous avez du personnel, alors vous pouvez suivre vos magasins de près et de chez vous. »



Parlons investissements. Combien coûte ce nouveau système ?

Michaël : « Pour le logiciel sans le matériel, vous payez 89 euros par mois pour une licence et un accès au cloud. Si vous voulez aussi le matériel, qui comprend un écran et PC »tout en un«, un scanner 1D/2D, un tiroir, une imprimante à tickets, un écran client, un clavier et une souris, alors vous payez 129 euros par mois. Ce prix comprend également le soutien d'une équipe qui s'occupe quotidiennement de notre matériel et de la compatibilité avec nos logiciels. En cas de problème, nous garantissons un technicien qui interviendra sur place dans les quatre heures. Ceci pour une période de quatre ans. De plus, notre offre inclut une garantie »omnium« à la fois sur le matériel et les logiciels. »

Lors du développement d'une nouvelle version, vous écoutez également les libraires eux-mêmes ?

Michaël : « Il est très important de connaître les besoins du marché afin de pouvoir répondre à cette demande, que ce soit grâce à notre équipe commerciale terrain, de l'équipe support qui reçoit les questions et suggestions, ou au travers de mini-sondages. Nous avons procédé de la sorte pour notre dernière mise à jour et ce le sera encore davantage pour les prochaines versions. Par exemple, l'ergonomie de différents écrans a été revue, de même que l'intégration des données de fournisseurs ou les terminaux de paiement pour n'en citer que quelques-uns. »

En outre, qui devriez-vous appeler si cela ne fonctionnait pas correctement ?

« Avec Distrishop, nous avons développé notre propre logiciel afin d'avoir tout entre nos mains. En cas de problème, les clients peuvent contacter notre équipe de support par téléphone ou par mail, 6 jours sur 7. Le risque de problème est très faible car nous sélectionnons très strictement les périphériques qui constituent l'ensemble du matériel. »

Enfin, qu'est-ce qu'un bon système de point de vente pour vous ?

Michaël : « Une caisse enregistreuse qui se compose de matériel qui fonctionne rapidement et efficacement sans défauts. Si nous regardons le niveau du logiciel, nous parlons de fonctionnalités qui sont conviviales pour servir les clients et aussi alléger le travail du libraire, sans être complexe. »

Interview réalisée par
Walter Agosti



 **Distrishop**

**GÉREZ VOTRE POINT DE VENTE DU BOUT DES DOIGTS
DÉCOUVREZ LA NOUVELLE VERSION DE DISTRISHOP**

Distrishop est aujourd'hui une solution flexible qui vous offre le choix entre une solution complète qui regroupe le logiciel, le matériel et le support technique, ou la possibilité d'installer notre logiciel sur votre matériel.

Pour plus d'informations : 02/525 16 66 - distrishop@ampnet.be